

70. L'assemblée déclara ensuite que tout Prêtre d'un Diocèse étranger pourrait appartenir à cette société, s'il voulait en observer les règles et en porter les charges.

80. La dernière édition des règles de la société étant épuisée il fut décidé que l'on en préparerait une nouvelle ; et que le soin de reviser et corriger les règles actuelles serait commis à Mgr. le Président (lequel pourrait être remplacé par Mgr. le Vice-Président) M. le Trésorier et M. le Secrétaire de la société, qui devront soumettre leur travail au prochain Bureau pour être par lui approuvé.

90. Le Secrétaire informa l'assemblée que MM. Edouard Crevier, L. Dagenais, S. Tassé, Duquette et Verreau avait signifié leur retraite de la société ; puis la séance fut levée à 4½ h. P. M., après la prière de règle.

Fait et passé en la salle du Petit Séminaire de Montréal les jour et an que dessus.

† **Ig. Ev. de Montreal,**  
Président.

**J. Gravel, Pretre,**  
Secrétaire.